

Laurence DUMAS<sup>(1)</sup>, Danielle CHABROL<sup>(1)</sup>,  
Marie-Christine PEREZ<sup>(1)</sup>, Dominique BACQUET<sup>(1)</sup>, Bernard BARIS<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Service médical d'Auvergne

Dans le cadre de la iatrogénie, en complément d'autres études déjà réalisées, la prescription des héparines à bas poids moléculaire (HBPM) a été inscrite au programme régional de l'assurance maladie (PRAM 2002-2003).

Les HBPM sont des médicaments anti-coagulants essentiellement prescrits dans le traitement préventif ou curatif de la maladie thromboembolique. En Auvergne, elles représentent plus de 50 000 prescriptions, générant 168 000 boîtes délivrées pour 3 % de la population protégée du régime général. Les risques liés au traitement sont la survenue d'accidents hémorragiques et de thrombocytopénie de mécanisme allergique, à type de thrombose artérielle ou veineuse grave.

## Population étudiée

La population étudiée est un échantillon régional représentatif de patients qui ont eu un remboursement d'HBPM en novembre 2001 par un prescripteur auvergnat.

L'étude a porté sur 276 patients.

Le traitement était préventif dans 78 % des cas.

Les prescripteurs initiaux étaient des généralistes dans 47 % des cas.

## Résultats

### Suivi biologique

- Absence de numération des plaquettes dans 12 % des cas.
- 22 % des patients ayant eu plus de 10 jours de traitement ont eu 1 à 3 numérations de plaquettes seulement.
- 15 % des patients de 75 ans et plus n'ont pas eu d'évaluation de leur fonction rénale avant la mise en route du traitement.

### Durée du traitement

- 62 % des patients avaient une durée de traitement supérieure à 10 jours et supérieure à 30 jours pour 24 % des cas.
- En préventif, suite à un acte de chirurgie générale, 60 % des patients ont eu plus de 10 jours de traitement.
- 44 % des traitements curatifs étaient supérieurs à 10 jours.

**Il est donc nécessaire de rappeler les recommandations de l'AFSSAPS pour la surveillance biologique et la durée du traitement.**

## Recommandations AFSSAPS

### Quand et comment prescrire une HBPM ?

L'utilisation des HBPM ne se conçoit que dans les indications validées par la Commission d'Autorisation de Mise sur le Marché et nécessite de respecter les doses et les durées de traitement. Elle impose une surveillance biologique adaptée.

### Durée de traitement en fonction de l'indication

<b>Prévention d'une thrombose veineuse profonde</b> 1 injection par jour	Chirurgie générale	10 jours maximum, sauf risque particulier lié au patient
	Chirurgie orthopédique de la hanche	Jusqu'à déambulation active du patient. Intérêt démontré jusqu'à 35 jours pour <b>LOVENOX</b> et <b>FRAGMINE</b> seulement.
	En médecine, <b>LOVENOX</b> seulement	14 jours maximum
Au delà, si le risque persiste, l'intérêt d'un relais par les AVK doit être évalué.		
<b>Traitement</b>	Thrombose veineuse profonde. Embolie pulmonaire INNOHEP seulement	10 jours maximum, relais AVK compris 10 jours maximum, relais AVK compris
	Angor instable / infarctus sans onde Q LOVENOX, FRAGMINE, FRAXIPARINE seulement.	8 jours maximum

### Quand et pourquoi évaluer la fonction rénale ?

Dans tous les cas, la clairance de la créatinine sera estimée selon la formule de Cockcroft, à partir d'un poids récent du patient et d'un dosage de la créatinine plasmatique récent, particulièrement au-delà de 75 ans et avant d'initier un traitement à dose curative.

### Pourquoi et comment surveiller le traitement ?

Pour dépister une thrombopénie induite par héparine (TIH), il faut impérativement contrôler la numération plaquettaire :

- avant le traitement ou au plus tard dans les premières 24 heures,
- 2 fois par semaine pendant la durée du traitement,
- 1 fois par semaine au-delà d'un mois de traitement.



l'Assurance Maladie  
sécurité sociale  
service médical d'Auvergne

48-50, boulevard Lafayette BP 48  
63 002 Clermont-Ferrand cedex 1  
☎ 04 73 98 47 47  
☎ 04 73 98 47 48

Contact : Dr Laurence DUMAS 04 73 98 26 23  
Document réalisé pour l'URCAM Auvergne  
Etude disponible sur le site internet URCAM [www.urcam-auvergne.assurance-maladie.fr](http://www.urcam-auvergne.assurance-maladie.fr)